

Ministère de la transition écologique
et de la cohésion des territoires

Direction des transports ferroviaires, fluviaux et des ports

**Arrêté du 09 août 2022
portant retrait de l'agrément d'une psychologue dans le cadre de la certification des
conducteurs de trains et des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité
ferroviaire autres que la conduite de trains**

NOR : TRET2223299A
(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion du territoire, chargé des transports, en date du 09 août 2022, l'agrément accordé par arrêté du 13 novembre 2020 portant délivrance de l'agrément de psychologue au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite des trains, au titre de psychologue à madame Hélène Barbas, pour procéder à la certification des conducteurs de trains et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité, cesse d'être valable.